



Jean-Marc Delas
ÉLECTION AU BÂTONNAT 2008

Paris, le 5 novembre 2008

Mes chers Confrères,

Pour réussir, il y a trois possibilités : être le premier, être le meilleur ou être différent.

Cette différence est notre lien.

Etre avocat à Paris, c'est faire le choix de ne pas l'être à Bobigny, à Carpentras ou à Lyon. Le barreau de Paris ne ressemble à aucun autre, ni par les affaires qu'il traite, ni par la façon de les appréhender.

Nous en sommes fiers mais nous savons aussi que tout y est plus difficile.

Particulièrement aujourd'hui : il traverse une crise d'identité, affronte une crise économique et subit une crise de la gouvernance de la profession.

Autant avancer les yeux ouverts et dire les choses :

- notre raison d'être, c'est de défendre des hommes ; notre ardente obligation, c'est de conquérir des parts de marché ;
- il n'y a pas d'activité, du moins qui permette de vivre de façon digne et décente, pour vingt mille avocats à Paris ; et pourtant, il nous faut rester une profession ouverte ;
- ni vous, ni moi, ni un grand nom du barreau, ni l'associé ou le collaborateur d'un cabinet à l'apparence prospère, n'est à l'abri.

Il n'y a aucune situation acquise. La compétition, féroce, chaque jour, c'est le mode de vie que nous avons choisi. La peur n'a jamais aidé personne.

Voilà le constat : alors pourquoi vouloir agir ?

- parce que je ne me reconnais pas dans les mots que je trouve souvent creux, ou dans les propositions qui sont pour moi irréalistes, de ceux qui gouvernent la profession ;
- parce que j'ai envie de me battre avec vous pour que le barreau de Paris ne soit pas dilué dans une organisation qui ne défende pas ses intérêts particuliers.

C'est ce qui se profile.

Personne ne connaît les conclusions auxquelles la Commission Darrois va parvenir ; c'est pourtant face à elle qu'il faut prendre position.

Comme vous, je suis attaché à la splendeur de la marine à voile et je pense, comme l'écrivait Nietzsche, que « *la vie est impossible sans fantôme esthétique* ».

Mais je sais aussi que l'avocat n'a d'intérêt que lorsqu'il est efficace.

Comme vous, je sais qu'être bâtonnier est aussi dérisoire que nécessaire : il s'agit d'assurer la circulation place de l'Etoile, de placer les membres du Conseil de l'Ordre au bon endroit et de ranimer la flamme.

Comme vous, je sais que les titres n'ont aucune espèce d'importance : seuls comptent les combats que l'on gagne.

Je sais pourquoi je m'engage :

- pour que le barreau de Paris décide lui-même de son avenir.

Le CNB est en voie de décomposition et la preuve la plus éclatante vient d'en être donnée. Quand il s'agit de dessiner l'avenir de la profession, il n'est plus là, ou réduit au rôle de pâle consultant.

Il doit disparaître et la structure qui le remplacera, s'il doit y en avoir une (c'est le débat), devra être le contraire de ce qui est.

Le barreau de Paris devra exercer un droit de veto pour tout ce qui concerne ses intérêts vitaux.

- pour que les ressources de la CARPA de Paris ne soient pas fondues dans un « machin » que nous ne contrôlerons pas et pour une utilisation que nous n'approuvons pas.

C'est la tentation du moment. Cet argent n'est pas à nous mais nous en sommes redevables. C'est à nous, qui l'avons créé, que doit rester la maîtrise de cet instrument : il garantit une formation de qualité et assure, à sa manière, notre indépendance.

- pour affirmer, au moment où le système de l'aide juridictionnelle est à bout de souffle et n'offre aucune autre perspective qu'une paupérisation accrue, que l'avocat libéral, tourné vers le monde, représente l'avenir.

Voilà les enjeux. Ils n'excluent pas des mesures concrètes qui ne dépendent que de nous et sur lesquelles je prends, ici, un engagement :

- **les cotisations à l'Ordre seront réduites de 10 %** ; on peut dépenser moins et mieux.

La disparition du CNB (ou son évolution en une structure souple et efficace) accentuera sensiblement la diminution des prélèvements obligatoires qui dépendent de nous.

- les dossiers déontologiques seront traités dans un délai maximum de quinze jours ;

- les décisions de fixation d'honoraires seront traitées dans un délai maximum d'un mois ; les décisions seront préparées par des assistants et établies par des membres du Conseil de l'Ordre en exercice ;

- le système actuel d'assurances sera revu : risques encourus et primes payées seront davantage corrélés. J'associerai à cette réforme notre assureur.

- la formation professionnelle, pour moi, ce n'est pas signer des feuilles de présence.

Entre autres, je veillerai à ce que les certificats de spécialité aient une durée de vie limitée ; ils ne pourront être renouvelés qu'après un contrôle de mise à jour des connaissances.

Le concours de la Conférence du Stage, école du dépassement de soi et de la parole qui a un sens, sera dynamisé.

J'ai un idéal de ce que doit être un bâtonnier de Paris : un avocat, comme les autres.

Jamais sûr d'être le meilleur ; il sait qu'être le premier est éphémère.

La période qui vient est cruciale. Paris a besoin d'un bâtonnier différent.

Jean-Marc Delas

